



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-55613>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-55613**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Clamart

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

1.1 Acheteur

Nom officiel : CCAS Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Clamart

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection sociale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Marché relatif aux prestations d'assurance statutaire du personnel de la Ville et du CCAS de Clamart

Description : La présente consultation a pour objet la souscription d'un contrat d'assurance, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel fonctionnaire CNRACL, en application des dispositions législatives et réglementaires régissant le statut de la fonction publique territoriale pour le compte de la VILLE et du C.C.A.S de CLAMART dans le cadre d'un groupement de commandes dont la ville est le coordinateur, , en application des dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret 60-58 du 11 janvier 1960 et du décret n° 2021-1860 du 27/12/21, pour les agents affiliés à la CNRACL. Le nombre d'agents fonctionnaires titulaires CNRACL repris dans l'effectif de la commune et du CCAS est de respectivement 622 agents et 17 agents, constaté à la date du 31/12/2024. La masse salariale brute à prendre en compte pour le calcul des primes dans notre marché actuel est évaluée à : CNRACL : 15 595 316 euros pour la ville et 802 045euros pour le CCAS pour l'année 2024 (Traitement de base brut + NBI + SFT + IR). Chaque souscripteur (pouvoirs adjudicateurs Ville de Clamart et CCAS) souhaite l'établissement d'un

contrat d'assurance géré en CAPITALISATION avec convention de tiers payant (en accident de travail - maladie professionnelle), couvrant les risques statutaires sur les bases des textes législatifs et réglementaires vis à vis de ses Agents titulaires ou stagiaires.

Identifiant de la procédure : ebd5baf6-2b62-43ec-ad4c-bad9de7f621d

Identifiant interne : 25.11

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : SOLUTION DE BASE A.1 - ACCIDENTS DE SERVICE (y compris trajets) / MALADIES PROFESSIONNELLES : - Prise en charge des frais de soins au 1er euro ; - Remboursement de la rémunération versée à l'agent sans franchise. - Prise en charge des frais funéraires cas de décès imputable au service (dans les limites fixées par le statut). A.2 - DECES toutes causes : Versement d'un capital dans les conditions définies par la réglementation applicable

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

2.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Clamart

Code postal : 92140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires : toutes adresses de la Ville de Clamart

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Marché relatif aux prestations d'assurance statutaire du personnel de la Ville et du CCAS de Clamart

Description : Le présent marché a pour objet la souscription d'un contrat d'assurance, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel fonctionnaire CNRACL, en application des dispositions législatives et réglementaires régissant le statut de la fonction publique territoriale pour le compte de la VILLE et du C.C.A.S de CLAMART dans le cadre d'un groupement de commandes dont la ville est le coordonnateur, en application des dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret 60-58 du 11 janvier 1960 et du décret n° 2021-1860 du 27/12/21, pour les agents affiliés à la CNRACL. Le nombre d'agents fonctionnaires titulaires CNRACL repris dans l'effectif de la commune et du CCAS est de respectivement 622 agents et 17 agents, constaté à la date du 31/12/2024. La masse salariale brute à prendre en compte pour le calcul des primes dans notre marché actuel est évaluée à : CNRACL : 15 595 316 euros pour la ville et 802

045euros pour le CCAS pour l'année 2024 (Traitement de base brut + NBI + SFT + IR) Chaque souscripteur (pouvoirs adjudicateurs Ville de Clamart et CCAS) souhaite l'établissement d'un contrat d'assurance géré en CAPITALISATION avec convention de tiers payant (en accident de travail - maladie professionnelle), couvrant les risques statutaires sur les bases des textes législatifs et réglementaires vis à vis de ses Agents titulaires ou stagiaires selon l'une ou l'autre des options du CCP.

Identifiant interne : 25.11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

Options :

Description des options : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES B.1 - ACCIDENTS DE SERVICE (y compris trajets) / MALADIES PROFESSIONNELLES : Remboursement des rémunérations du personnel dans le cadre d'un temps partiel à vocation thérapeutique en fonction du % du taux d'absence de l'agent, durant 1 à 3 mois, renouvelable dans la limite d'un an B.2 - LONGUE MALADIE / LONGUE DUREE : B. 2.1 - Remboursement de la rémunération versée à l'agent sans franchise B.2.2 - Remboursement de la rémunération versée à l'agent avec franchise 90 jours B.3 - MISE EN DISPONIBILITE D'OFFICE POUR RAISON DE SANTE : B.3.1 - Remboursement des indemnités de coordination versée à l'agent sans franchise B. 3.2 - Remboursement des indemnités de coordination versée à l'agent avec franchise 90 jours B.4- AGENTS TITULAIRES IRCANTEC : ACCIDENTS DE SERVICE (y compris trajets) / MALADIES PROFESSIONNELLES : - Prise en charge des frais de soins au 1er euro ; - Remboursement des rémunérations versées à l'agent - Prise en charge des frais funéraires cas de décès imputable au service (dans les limites fixées par le statut).

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 Place Maurice Gunsbourg

Ville : CLAMART

Code postal : 92 140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Informations complémentaires : Ensemble des adresses où travaillent les agents de la Ville et du CCAS de Clamart

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 4 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : SOLUTION DE BASE A.1 - ACCIDENTS DE SERVICE (y compris trajets) / MALADIES PROFESSIONNELLES : - Prise en charge des frais de soins au 1er euro ; - Remboursement de la rémunération versée à l'agent sans franchise. - Prise en charge des frais funéraires cas de décès imputable au service (dans les limites fixées par le statut). A. 2 - DECES toutes causes : Versement d'un capital dans les conditions définies par la réglementation applicable

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans la demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché est valable à compter de sa notification avec une date d'effet au 1er janvier 2026 à 0 heure et une échéance annuelle au 31 décembre de chaque année à minuit sauf résiliation. Le marché est passé pour une durée de quatre (4) ans fermes à compter de sa date de notification. Son échéance principale est fixée au 1er janvier de chaque année, et sa date d'expiration est au 31 décembre 2029. Le contrat pourra être résilié au 31 décembre de chaque année : - Par le titulaire, moyennant un préavis minimal de six (6) mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ; - Par le Pouvoir adjudicateur, moyennant un préavis minimal de deux (2) mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : analysé au regard du taux global proposé par le candidat Note attribuée au candidat = Offre financière la plus basse x 40 Offre financière proposée par le candidat

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : 2-1 Etendue des réserves - 40 points 2-2 Ergonomie et fonctionnalité de la plateforme - 8 points 2-3 Qualité des outils d'assistance, de prévention et d'aide à la réduction de la sinistralité - 8 points 2-4 Délais de remboursement - 2 points 2-5 Conditions de poursuite du marché en cas d'augmentation des sinistres - 2 points

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://ville-clamart.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_667_1095231.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://ville-clamart.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_667_1095231.html

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Requise

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 17/06/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 17/06/2025 à 13:00

Lieu : Ville de Clamart

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Exigences minimales et réserves : Le candidat doit accepter les demandes formulées par les documents de la consultation et proposer l'ensemble des garanties, sous peine d'irrégularité de son offre. Le rejet total du cahier des clauses particulières (ou sa substitution par les Conditions Générales de l'assureur), ou l'inversion de la hiérarchie des textes entraînera le rejet de l'offre pour irrégularité. Cependant, à titre dérogatoire, et compte tenu de la spécificité des marchés d'assurances, il est admis que le candidat formule des réserves à ces demandes. Chaque réserve entraînera une pénalisation. La formulation d'une ou plusieurs réserves ne peut aboutir à une modification de la structuration des demandes telles qu'elles sont formulées dans le CCP. L'offre sera alors irrégulière

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : COMMUNE DE CLAMART

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Clamart

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
COMMUNE DE CLAMART

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Clamart

Numéro d'enregistrement : 21920023500014

Adresse postale : 1-3 avenue Jean Jaurès

Ville : CLAMART

Code postal : 92140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : Ville de Clamart

Adresse électronique : agnes.bonnefoy@clamart.fr

Téléphone : +33 146623535

Adresse internet : <https://www.clamart.fr>

Profil de l'acheteur : <https://ville-clamart.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : COMMUNE DE CLAMART

Numéro d'enregistrement : 21920023500014

Adresse postale : 1 Place Maurice Gunsbourg

Ville : CLAMART

Code postal : 92 140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : Ville de Clamart

Adresse électronique : agnes.bonnefoy@clamart.fr

Téléphone : 0146623665

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CCAS Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Clamart

Numéro d'enregistrement : 26920033300012

Adresse postale : 30 rue Gabriel Péri 92140

Ville : CLAMART

Code postal : 92140

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Point de contact : Ville de Clamart

Adresse électronique : agnes.bonnefoy@clamart.fr

Téléphone : +33146623665

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b08b6025-5e67-44f1-8b23-5c085221ed6f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/05/2025 à 18:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2025